



Se préparer à la recertification en tant qu'IBCLC

Prepare for Recertification (French)

La recertification en tant qu'IBCLC garantit au public que nous servons que les IBCLC demeurent la source la plus fiable pour les soins à la lactation et à l'allaitement. Le but de la recertification en tant qu'IBCLC est de promouvoir le maintien des compétences à travers le développement professionnel et un apprentissage tout au long de sa carrière. Afin de conserver leur titre, les IBCLC sont donc tenu(e)s de se recertifier tous les cinq ans.

Pour se recertifier, *tou(te)s* les IBCLC doivent satisfaire à trois conditions au cours de chaque cycle de recertification de cinq ans :

Condition 1 : Avoir suivi une formation de base aux premiers secours

Il peut par exemple s'agir d'une formation en réanimation cardiopulmonaire (RCP) ou du Programme de réanimation néonatale (PRN). Un cours didactique et/ou à distance sera suffisant pour satisfaire à cette condition. En tant que professionnel(le)s de santé prodiguant des soins en personne, il est important, pour la sécurité des clients et des patients, de suivre une formation aux premiers secours. Les personnes certifiées soumises à un contrôle aléatoire devront produire une carte ou un certificat prouvant qu'elles ont suivi une formation aux premiers secours.

Condition 2 : Être au bénéfice de 250 heures de pratique en tant que conseiller(-ère) en lactation

Les heures de pratique clinique peuvent être effectuées à temps plein ou à temps partiel dans le(s) domaine(s) de la formation, de l'administration, de la recherche, de la pratique clinique, ou de la sensibilisation. Ces heures peuvent être obtenues en tant que bénévole ou professionnel rémunéré, ou une combinaison des deux. Le [Calculateur des heures de pratique clinique spécifique à la lactation](#) peut aider à calculer ces heures et peut être soumis dans le cas d'un contrôle aléatoire.

Condition 3 : Sélectionner & respecter une méthode de recertification (Examen d'IBCLC ou recertification par CERP)

À partir de 2022, les IBCLC ne seront plus dans l'obligation de se recertifier en tant qu'IBCLC par examen tous les dix ans. **Désormais, il existe deux options pour chaque cycle de recertification de cinq ans :**

Option 1 : Recertification par examen



Suivre une formation de base aux premiers secours



Effectuer 250 heures de pratique clinique



Déposer sa candidature à l'examen d'IBCLC



Passer l'examen d'IBCLC

L'examen d'IBCLC reste une option pour la recertification mais n'est plus une obligation.

L'examen d'IBCLC est proposé deux fois par an : en avril (uniquement en anglais) et en septembre (dans toutes les langues de l'IBLCE), et teste l'application des connaissances dans les disciplines énumérées dans le Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC.

L'examen d'IBCLC comprend 175 questions à choix multiples, divisées en deux parties. Une fois que vous avez terminé la première partie, vous ne pouvez pas y revenir. La plupart des questions de la deuxième partie sont associées à une image. L'examen d'IBCLC standard dure quatre heures.

Toutes les traductions de l'examen d'IBCLC sont faites à partir de l'anglais britannique. Concernant les mesures, l'examen d'IBCLC inclut à la fois les poids et mesures métriques, ainsi que les poids et mesures américains, la mesure métrique la plus courante étant notée en premier et la mesure américaine notée en second entre parenthèses. Par exemple : 30 ml (1 oz).

Option 2 : Recertification par points de reconnaissance de la formation continue (CERP) avec auto-évaluation de la formation continue (auto-évaluation FC)



Faire l'auto-évaluation FC



Acquérir les CERP requis



Suivre une formation de base aux premiers secours



Effectuer 250 heures de pratique clinique



Se recertifier par CERP

La formation continue, désormais guidée par l'auto-évaluation FC, aide les IBCLC à prendre conscience des connaissances et des compétences complètes requises pour exercer en tant qu'IBCLC. Les IBCLC sont tenus de procéder à l'auto-évaluation FC pour identifier leurs compétences sur la base du Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC. À l'aide du plan de développement professionnel personnalisé généré par l'auto-évaluation FC, les IBCLC doivent ensuite obtenir 75 CERP.

L'auto-évaluation FC est conçue pour encourager l'autoréflexion en utilisant une « approche mixte » à la formation continue. Cela permet d'honorer notre engagement à maintenir les compétences – et à évoluer en permanence afin de refléter les normes professionnelles concernant les sujets du Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC – tout en permettant aux IBCLC de choisir une formation continue plus spécifique à leur cheminement de carrière, leur cadre de pratique, ou leurs domaines d'intérêt. Une fois que l'auto-évaluation FC aura été entièrement mise en œuvre, environ la moitié du nombre requis de CERP sera prescrite pour les domaines d'amélioration identifiés lors de l'auto-évaluation, et les CERP restants seront déterminés librement par l'IBCLC.

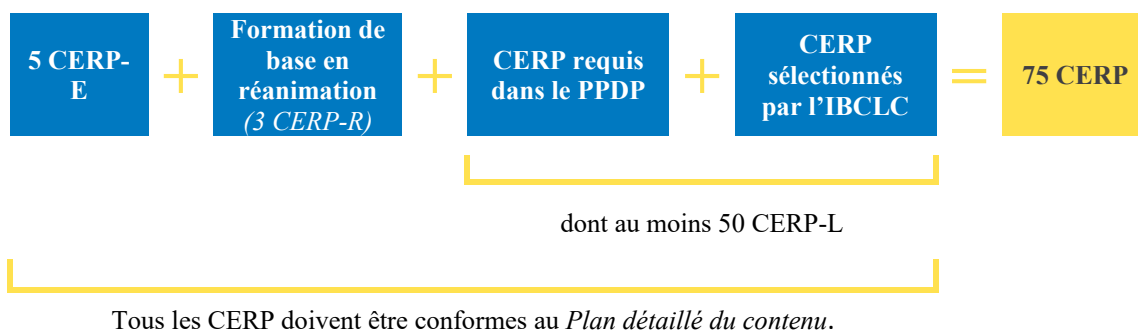
L'auto-évaluation FC est une évaluation gratuite, à distance, et informatisée, comprenant 72 questions à choix multiples définies dans l'objectif de créer un Plan de développement professionnel personnalisé. D'une durée de 120 minutes (2 heures), elle doit être effectuée en une seule fois. L'auto-évaluation FC ne peut être effectuée qu'une seule fois au cours d'un cycle de recertification de cinq ans.

À la fin de l'auto-évaluation FC, vous recevrez immédiatement votre Plan de développement professionnel personnalisé. Ce Plan de développement professionnel personnalisé vous montrera dans quels domaines du Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC vous devez concentrer votre formation continue.

Suite aux commentaires des IBCLC, le plan de transition à l'auto-évaluation FC a été modifié pour clarifier les exigences de la recertification par points de reconnaissance de la formation continue (CERP, *Continuous Evaluation Recertification Points*). Les IBCLC doivent obtenir un nombre minimum de CERP en fonction des résultats de leur Plan de Développement Professionnel Personnalisé (*Personalised Professional Development Plan, PPDP*) :

- **Les IBCLC qui doivent renouveler leur certification en 2023 :** Si vous avez **un ou plusieurs domaines thématiques obligatoires** de votre PPDP, vous devez **obtenir au moins trois (3) CERP dans chacun de ces domaines thématiques ;**
- **Les IBCLC qui doivent renouveler leur certification en 2024 et au-delà :** Si vous avez **un ou plusieurs domaines thématiques obligatoires** de votre PPDP, vous devez **obtenir au moins cinq (5) CERP dans chacun de ces domaines thématiques ;**
- Si vous **n'avez pas de sujets obligatoires** dans votre PPDP, vous pouvez obtenir des CERP en fonction de votre parcours professionnel, de votre cadre de pratique ou de vos centres d'intérêt, conformément au Plan détaillé du contenu.

Veillez trouver ci-dessous les conditions devant être satisfaites par les IBCLC devant se recertifier par CERP:



CERP-L : Lactation humaine et allaitement

CERP-E : Éthique et conduite professionnelles

CERP-R : Liés à la pratique des IBCLC, mais ni CERP-L ni CERP-E

CERP-I = 60 minutes de formation sur les sujets du Plan détaillé du contenu de l'examen d'IBCLC

Après avoir obtenu tous les CERP requis, et avoir satisfait à toutes les conditions supplémentaires pour la recertification, vous devez soumettre votre demande de recertification par CERP et payer les frais pendant la période de candidature indiquée.

Veillez conserver votre relevé de notes de l'auto-évaluation FC ainsi que la preuve de l'obtention des CERP en cas de contrôle.

Si vous préférez passer l'examen d'IBCLC pour vous recertifier, vous pouvez demander à le faire avant la date limite d'inscription à l'examen – même si vous avez déjà passé l'auto-évaluation FC.

Apprenez à utiliser le tableau de bord d'auto-évaluation FC [ici](#).